

Contrat de Ville - Actions d'accompagnement et réalisation d'aménagements et équipement - Demande, versement et réaffectation de subventions pour 1995

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'année 1995 constitue la deuxième année de l'exécution du Contrat de Ville signé en mai 1994 entre l'Etat et la Ville.

Chaque année un Comité de Pilotage, co-présidé par le Préfet et le Maire, définit les actions à mettre en oeuvre au cours de l'exercice et précise leur financement.

Ledit Comité s'est réuni le 17 mars 1995 et a retenu 140 actions.

La plupart de ces actions ont fait l'objet de délibérations du précédent Conseil Municipal.

Certaines n'ont cependant pu être finalisées que très récemment, d'où la nécessité de la présente délibération.

Elles se divisent en actions d'accompagnement du contrat de ville (forum permanent, actions culturelles, espace ludique pour enfants rue Berlioz, vivre son logement à Planoise, centre de loisirs à Clairs-Soleils, diverses animations bénéficiant de l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales, redynamisation commerciale du quartier Brulard, accompagnement scolaire et actions interculturelles avec les écoles) et en actions portant sur l'aménagement de l'espace dans les quartiers prioritaires (espaces extérieurs à Planoise, galerie associative aux Orchamps).

Ces actions ont reçu l'accord du «Collectif d'Elus Municipaux» chargé du suivi du Contrat de Ville.

Afin que ces actions puissent être mises en oeuvre dans les plus brefs délais, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter les différentes subventions auprès des organismes partenaires de la Ville en la matière.

I - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

a) Forum permanent du contrat de ville

Le Forum comprend la création de deux journaux annuels et la réalisation d'une exposition photos servant de support à un débat.

L'objectif est d'informer les partenaires institutionnels et associatifs de l'évolution des opérations du Contrat de Ville.

La Mission en est confiée à l'ACEIF qui dans le cadre de sa Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale assurera :

- * la définition du contenu
- * la collecte des articles pour les journaux
- * la collecte des différentes informations et la définition du contenu d'une quinzaine de panneaux d'informations pour l'exposition.

Le montage et la réalisation de la maquette pour les journaux, ainsi que le montage des différents panneaux d'exposition feront l'objet d'une convention passée entre la Ville et l'ACEIF.

Coût de l'opération :

1/ Intervention de l'ACEIF - un graphiste/ maquettiste PAO pour :

* la rédaction de 2 journaux de 8 pages A4 = 8 jours de travail,

* la réalisation de l'exposition = 12 jours de travail

soit au total 20 jours x 2 000 F = 40 000 F

2/ Intervention de la Ville :

* Travail de photocomposition et d'impression des journaux à 400 exemplaires x 2 = 800 exemplaires de 8 pages A4

* Envoi des journaux

* Mise en place de matériel de l'exposition soit 21 600 F

Coût total : 61 600 F

Plan de financement

Subvention Caisse des Dépôts et Consignations	20 000 F
Subvention de l'Etat	20 000 F
Participation de la Ville	21 600 F

	61 600 F

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver le projet et autoriser M. le Maire à solliciter les subventions et les inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant dès réception de la décision attributive :

. en recettes à l'imputation 945.90.7371 et 7379.92034 (10000)

. en dépenses à l'imputation 945.90.662.92034 (10000)

- à signer la convention à intervenir avec l'ACEIF.

b) Actions culturelles

L'ensemble des actions proposées poursuit le même objectif : **favoriser l'intérêt d'un public de plus en plus large** et notamment le jeune public dans un domaine d'expression artistique (lecture, musique, théâtre) **et de développer sa sensibilité.**

Quartier des Clairs-Soleils

Une grande opération est ainsi mise en place sur le quartier des Clairs-Soleils sur le thème de la lecture ; elle associe la bibliothèque et la maison pour tous en partenariat avec l'Education Nationale, l'Ecole Régionale des Beaux-Arts, le Centre Polyphonique de Franche-Comté.

Diverses actions sont organisées :

Des ateliers de calligraphie sont destinés à une sensibilisation à la belle lettre et à l'utilisation des matériels et matériaux nécessaires.

Des expositions seront présentées : Calligraphie, Abécédaire, l'écriture dans la peinture du XX^e siècle...

Un spectacle musical sera créé avec la participation du Centre Polyphonique de Franche-Comté.

Un carnaval TAM TAM mettra en valeur les messages musicaux, avec la collaboration de l'Association DIALI/DIALI.

Des visites seront proposées : à la bibliothèque d'Etudes, à l'Ecole Régionale des Beaux Arts...

L'objectif est de favoriser la communication dans ce quartier et de le valoriser au travers de manifestations de qualité.

Le coût de l'opération s'élève à 369 500 F et sera financé comme suit :

- Subvention de l'Etat	30 000 F
- Participation de la Ville	339 500 F

Quartier Montrapon Fontaine-Ecu

Dans le quartier de Montrapon/Fontaine Ecu, deux opérations sont programmées :

* **«Ecouter, lire, écrire»** dont l'ambition est de fidéliser le public de la bibliothèque et d'inciter les jeunes à la lecture. Menée par la Bibliothèque de Montrapon avec la participation de l'Embarcadère, cette opération se traduit par l'organisation d'ateliers permanents avec exercices de mise en route et lecture de textes à voix haute.

Des actions d'accompagnement pour mettre en valeur ou optimiser l'activité lecture seront mises en place parallèlement (expositions, travail sur les masques).

Le coût de l'opération est de 30 000 F. Elle sera financée comme suit :

- Subvention de l'Etat	10 000 F
- Participation de la Ville	20 000 F

* Poursuite **d'une «animation musicale»** amorcée dans la saison 1993/1994 destinée au jeune public et dans l'objectif d'une sensibilisation à l'écoute musicale en alliant musique et conte. Trois séquences seront proposées pour aboutir à une meilleure approche musicale :

Séquence 1 : autour de Stravinsky, découverte du conteur et présentation de certaines de ses oeuvres.

Séquence 2 : autour de Luciano Berio, avec «le Rossignolet du Bois» et de Franz Schubert avec «le Pâtre sur le Rocher».

Séquence 3 : présentation d'un concert.

Le Conservatoire National de Région est le partenaire essentiel de cette action conduite par ailleurs avec l'Education Nationale et la MPT.

Le coût de l'opération est de 50 000 F ; elle sera financée comme suit :

- Subvention de l'Etat	16 000 F
- Participation de la Ville	34 000 F

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à solliciter les subventions de l'Etat et à les inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice courant dès réception des décisions attributives :

. en recettes à l'imputation 945 21 7371 95005 (41050)

. en dépenses à l'imputation 945 21 660 95005 (41050).

c) Espace ludique pour enfants rue Berlioz

L'aménagement de l'espace ludique pour les enfants de la cité des Orchamps arrive à son terme. L'ouverture de la structure pourra avoir lieu en septembre 1995. Les frais de fonctionnement de ce centre dont la gestion sera confiée aux Francas sont évalués à 189 523 F TTC pour un an. Leur financement est assuré comme suit :

Subvention de l'Etat	10 000 F
Contrat Enfance CAF Ville	49 603 F
CAF Ville	37 420 F
Participation Ville	87 500 F
Usagers	5 000 F

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à solliciter la subvention de l'Etat, à l'inscrire en recettes à l'imputation 944.6.7371 et 7379.95005. 21100 et en dépenses à l'imputation 944.6.6589.95005. 21100 afin de pouvoir la reverser aux Francas, sachant que le Contrat Enfance est signé entre la CAF et la Ville et que la participation financière de la Ville est inscrite au budget de l'exercice courant du service Enseignement à l'imputation dépenses 944.6/6589.95005.21100 qu'il convient d'abonder par un transfert de 87 500 F du compte 944.6/691.95005.21100 afin de la reverser aux Francas.

d) Vivre son logement à Planoise

L'objectif est d'apporter un soutien technique aux locataires dans la réfection et l'aménagement des appartements conventionnés.

Cette action est subventionnée par l'OPMHLM à hauteur de 1 500 F. A réception de cette somme, il convient de l'encaisser en recettes à l'imputation 945.90.7379.95005.10000 et de la réaffecter en dépenses à l'imputation 945.90. 6589.95005.10000 afin de la reverser au CCAS.

e) Centre de Loisirs aux Clairs-Soleils

L'action Centre de Loisirs «côté cour, côté Jardin» a été retenue en priorité 1.

Les Francas étant le maître d'ouvrage, il convient de solliciter le versement des subventions de la CAF (2 400 F) et de l'Office Municipal d'HLM (1 500 F) et de les inscrire à réception :

. en recettes au budget supplémentaire de l'exercice courant à l'imputation 944.6.7379 CP 95005/21100.

. en dépenses, au budget supplémentaire de l'exercice courant, à l'imputation 944.6.6589 CP 95005/21100 afin de les reverser aux Francas.

f) Animations diverses bénéficiant de la CAF de Besançon

En complément aux financements prévus à la délibération du 15 mai 1995, la Commission Plénière d'Action Sociale de la CAF de Besançon a décidé d'apporter son concours financier à d'autres actions d'animation inscrites à la programmation 1995 du Contrat de Ville :

Quartier	Action	Maître d'ouvrage	Budget	Participation CAF
Planoise	Animation Jeunes	Ville/MPT	86 258 F	10 000 F
Planoise	Accompagnement scolaire	PARI	308 500 F	50 000 F
Planoise	Echanges et Savoirs	Association des Réseaux du Grand Besançon	260 725 F	20 000 F
Montrapon	Animation Ados	MPT	146 043 F	20 000 F
Clairs-Soleils	Animation Ados	MPT	94 274 F	5 000 F
Clairs-Soleils	Réseau d'Echanges	MPT	30 000 F	5 000 F
Palente-Orchamps	Animation Ados	Association Arc-En-Ciel	37 000 F	2 600 F

Les financements apportés par la Ville sont inscrits au budget primitif de l'exercice 1995.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à solliciter le versement de l'aide de la CAF, soit 112 600 F,
- autoriser l'inscription au budget supplémentaire de l'exercice courant dès réception de la somme :
 - * en recettes : 112 600 F au chapitre 945-90/7379-95005-47030
 - * en dépenses :
 - . 72 600 F au chapitre 945-90/6589-95005-47030
 - . 40 000 F au chapitre 945-90/645-95005-47030
- assurer le versement des sommes sous forme de subventions aux associations :
 - * 50 000 F à l'Association PARI
 - * 20 000 F à l'Association des Réseaux d'Echanges du Grand Besançon
 - * 2 600 F à l'Association Arc-En-Ciel.

g) Redynamisation commerciale du quartier Brulard

La Ville de Besançon, la Chambre de Métiers du Doubs et l'Office Municipal d'HLM ont engagé une politique commune de redynamisation commerciale du quartier Brulard, pilotée par la Chambre de Métiers du Doubs.

Dans le cadre des actions menées, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser dès leur réception l'encaissement des subventions versées par l'Office Public Municipal d'HLM d'un montant de 9 000 F au titre de 1994 et de 20 000 F au titre de 1995 au budget supplémentaire de l'exercice courant à l'imputation 961.0/7379. 95005.30200,

- réaffecter en dépenses la somme de 29 000 F à l'imputation 961.0/6589.95005.30200 afin de la reverser à la Chambre de Métiers du Doubs.

h) Accompagnement scolaire et actions interculturelles avec les écoles (cité de l'Amitié)

Cette action, retenue en priorité 1 de la programmation 1995, a pour objectif une réduction de l'échec scolaire et la responsabilisation des parents.

Le coût est de 49 000 F.

Le financement est prévu comme suit :

- Subvention Etat DSU	10 000 F
- Subvention du FAS	28 000 F
- Subvention de la CAF	5 000 F
- Participation usagers	2 000 F
- Participation Ville (cette participation a été autorisée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 15 mai 1995).	4 000 F

L'Association de l'Amitié étant le maître d'ouvrage de cette action, il convient :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention de la CAF,
- et de l'inscrire à réception, au budget supplémentaire de l'exercice courant :
- . en recettes à l'imputation 943.1/7379.95005 (21100),

. en dépenses au compte 943.1/6589.95005 (21100) afin de la reverser à cette association sachant que les subventions de l'Etat et du FAS seront versées directement à l'association de l'Amitié.

II - REALISATION D'AMENAGEMENTS ET D'EQUIPEMENT

a) Aménagement d'espaces extérieurs sur Planoise

Deux opérations ont été retenues :

1/ Immeuble «Les Charmettes» 7, 9, 11 rue du Luxembourg

Cette opération destinée à la requalification des espaces extérieurs par l'organisation d'espaces de préhabitation consiste en la création d'une aire de jeux pour petits avec éclairage public :

* Fournitures d'1 toboggan, 2 jeux 2 bancs, 1 corbeille à papier	45 000 F
* Pose de l'ensemble	25 000 F
* Eclairage public	15 000 F
TOTAL	<u>85 000 F</u>

Le financement est assuré de la façon suivante :

- Subvention de l'Etat	21 500 F
- Subvention Région	20 000 F
- Participation de la Ville	43 500 F
TOTAL	85 000 F

2/ Aménagements rue de Fribourg et rue de Cologne

Il s'agit d'améliorer les espaces de proximité et de préhabitation en leur conférant un usage spécifique :

Création d'une aire de jeux pour grands

- * Décapage de terre végétale
- * Fourniture et pose de bordures
- * Fourniture et mise en place de gravillon
- * Réalisation d'allées en béton balayé
- * Fourniture et pose des jeux et de bancs

Coût 131 469 F

Création d'une aire de jeux pour petits

- * Fourniture et pose de jeux, avec réalisation de surface de réception

Coût 81 838 F

Coût total 213 307 F
arrondi à 215 000 F

Le financement est assuré de la façon suivante :

- Subvention de l'Etat	60 000 F
- Subvention de la Région	64 500 F
- Participation de la Ville	90 500 F

La participation de la Ville est inscrite au Budget Primitif 1995.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à solliciter les subventions de l'Etat et de la Région, à les inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant dès réception des décisions attributives :

. en recettes à l'imputation 908.0.1051/1052 89038.30000

. en dépenses à l'imputation 908.0/235.89038. 30000

b) Galerie Associative aux Orchamps

Le Conseil Municipal du 13 mars 1995 a approuvé le projet d'aménagement de la Galerie Associative et sollicité les différents subventionneurs.

L'avant-projet sommaire avait été évalué à 545 000 F. L'avant-projet détaillé s'élève à 603 310 F TTC.

Le plan de financement est établi comme suit :

- Subvention de l'Etat	175 000 F
- Subvention de la CAF	50 000 F
- Subvention de la SAFC	150 000 F
- Subvention du Département du Doubs	70 000 F
- Participation de la Ville	158 310 F

La participation de la Ville est assurée par la somme de 100 000 F inscrite au Budget Primitif 1995 imputation 908.6.232.88026.33000, qu'il convient d'abonder par un transfert de la somme de 58 310 F provenant du compte 908.0/237.92034.10000.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la couverture de la dépense supplémentaire à la charge de la Ville par le transfert budgétaire ci-dessus.

* * * *

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'ensemble de ces propositions.